

Réunion du 13 janvier 2026

Présents : Dugué, Jeanneau, Bureau, Moreau, Grenon, Bate, Chollet, Lhuair, Carmagnac, Julliard, Pouilloux, Vincent, Durot, Guilloteau

Excusés : Delahaye

Secrétaire de séance: Mme GRENON Christine

<<<<<→>>>>

Monsieur le Maire donne lecture du congé-bail donné par Mme VIANI, dentiste au 31/07/2026 ; remis par huissier le 24 décembre dernier.

Une psycho-praticienne a envoyé une demande pour occuper un bureau 1 journée par semaine au cabinet médical.

Compte-rendu des commissions :

Maison de santé : le dossier SMABTP est en cours.

Sinistre Porte Salle des Fêtes : l'expert est passé ce jour.

Salle des fêtes : le Conseil municipal décide de fixer l'utilisation des salles pour les associations à 5 week-end maximum par an. Toute réservation sera comptabilisée même en cas d'annulation.

Restaurant : M. le Maire donne lecture de la demande des gérants de l'Empreinte et des repreneurs sous le nom Louissette qui sollicitent l'acceptation du conseil municipal afin de procéder à la cession du fonds de commerce. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande.

La machine à glaçons du restaurant est hors service depuis un certain temps. Les gérants de l'empreinte en avait acquis une à leur frais et l'ont naturellement emportée. Le conseil municipal décide d'acheter une nouvelle machine à glaçons auprès de l'entreprise Chasserieu pour un montant Hors Taxes d'environ 1200 €.

DELIBERATIONS :

Lotissement : Le conseil municipal décide de lancer une consultation pour les études de relevés topographiques et maîtrise d'œuvre dans le cadre de la création du lotissement Route de Prérout. Le conseil municipal vote à l'unanimité la création d'un budget annexe pour ce lotissement.

Sdeer : le syndicat départemental d'électrification soumet au conseil municipal la modification de ses statuts. Le conseil municipal valide à l'unanimité la modification des statuts du SDEER.

Complémentaire Santé : lors de la réunion de novembre , le conseil municipal avait décidé de souscrire un contrat groupe auprès de la MNT pour que les agents puissent bénéficier de tarifs attractifs à la complémentaire santé et avait décidé d'octroyer le minimum obligatoire de 15€ pour les agents qui souhaitent adhérer à ce contrat. Le CST du Centre de Gestion a validé le projet par conséquent le conseil municipal délibère en ce sens à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire a reçu une plainte d'administrés du bourg suite aux déjections quotidiennes de pigeons sur leurs véhicules aux alentours de l'église. Il faut contacter une entreprise pour remédier à cette surpopulation.

Suite au décès d'un administré qui n'avait pas de famille, la mairie a dû prendre à sa charge l'organisation des obsèques. Le conseil municipal valide à l'unanimité le règlement de la facture des pompes funèbres. De plus, un courrier sera adressé au notaire qui avait géré la succession des ascendants afin de lancer la succession actuelle.

Estivales 2026 : la candidature de Pérignac a été retenue pour l'organisation d'une Estivale en 2026. La Présidente du Département a adressé deux courriers à M. le Maire ; un pour l'attribution du Fonds de péréquation qui s'élève à 69 924€

un deuxième courrier confirmant que le département n'a plus les budgets pour accéder aux différentes demandes de subvention des communes dont Pérignac .

Mme Lhuair porte connaissance aux élus présents qu'un tag a été fait sur le muret de l'école coté parking des bus.

M. CARMAGNAC relance la pose du mobilier urbain (parking vélo, bancs, table de pique-nique).